



## Zoom Atelier stratégique RAPAC, Kinshasa du 23 au 26 mai 2005

L'atelier sous régional sur les Aires protégées tenu du 23 au 24 mai 2005 à Kinshasa a regroupé, les administrateurs du RAPAC, les représentants des différents acteurs et personnes ressources concernés par la conservation de la biodiversité en général et la gestion des aires protégées en particulier. Cette approche participative a donc servi de base pour affiner la stratégie et les modalités d'intervention du Réseau pour la prochaine décennie.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par **Son Excellence Monsieur Anselme Enerunga**, Ministre de l'Environnement, Conservation de la nature, Eaux et Forêts de la RDC.

Au cours de cette cérémonie trois allocutions ont été prononcées.

**Madame Eulalie Bashige**, Administrateur Délégué Général de l'ICCN (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature), a stigmatisé, dans son mot de bienvenue, la conjoncture difficile que les aires protégées de la RDC viennent de traverser à la suite des conflits armés et l'expérience de gestion qui a fait appel à une coopération coordonnée des partenaires de l'ICCN pendant cette période. Elle a fondé

l'espoir que l'avènement du RAPAC soit une opportunité de plus pour renforcer les capacités institutionnelles de l'ICCN dans le contexte sous régional de l'Afrique Centrale.

**Monsieur Samy Mankoto**, Président du RAPAC, au cours de son intervention a rappelé aux participants que cet atelier sous régional du RAPAC est l'aboutissement d'un travail réalisé dans chacun des pays au cours des ateliers nationaux, respectueux d'un cadre méthodologique. Cette démarche décidée par le conseil d'administration en mai 2004 traduit la volonté de construire en commun le Réseau RAPAC qui s'inscrit dans le dispositif de la COMIFAC tel que validé par le traité signé par les Chefs d'Etat lors du sommet sur le Bassin du Congo tenu à Brazzaville les 4 et 5 Février 2005.

Prenant à son tour la parole pour son mot d'ouverture, Son Excellence Monsieur le Ministre a d'emblé exprimé toute la reconnaissance du Gouvernement de transition pour le double choix porté sur la RDC pour l'organisation des premiers ateliers nationaux et le premier atelier sous régional du RAPAC. Il a ensuite fait l'apologie de la

valeur et l'importance de la biodiversité de la RDC ainsi que celle de l'ensemble de la sous région avant de mettre en exergue le rôle attendu du RAPAC dans la gestion durable de ce patrimoine. Enfin, il a souhaité plein succès aux travaux de l'atelier dont les résultats serviront de référence au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du RAPAC.

### Résultats de l'atelier stratégique sous-régional (extrait du rapport synthèse)

#### Groupe 1 : Choix des aires protégées et des sites pilotes à intégrer dans le réseau RAPAC

Afin de systématiser les procédures d'intégration des aires protégées au réseau RAPAC, le groupe recommande au Secrétariat Exécutif de prendre les actions suivantes dans les meilleurs délais :

- Concevoir et élaborer un modèle de formulaire/questionnaire concernant la demande d'intégration d'une Aire Protégée au réseau RAPAC, à assortir d'une liste des documents justificatifs en annexes (Cartes au 1/50 000, textes légaux, budget, personnel, et tout autres documents ou publications pertinentes, etc) ;

- Diffuser de façon très large (Hard copie, version électronique) le formulaire ainsi validé dans tous les pays membres, notamment auprès des administrations de tutelle.
  - Recruter un comité d'experts chargé de détailler ces critères et de définir leurs indicateurs d'évaluation.
  - Pour l'intégration dans le réseau, chaque administrateur constituera le dossier qui sera transmis officiellement par l'autorité de tutelle en charge des Aires Protégées au secrétariat exécutif du RAPAC.
- Ce dernier publiera régulièrement la liste des aires protégées du réseau.
- Dans le cas des sites pilotes, chaque administrateur constituera le dossier qui sera transmis officiellement par l'autorité de tutelle en charge des Aires Protégées au secrétariat exécutif qui après analyse les présentera au conseil d'administration pour validation.
- Groupe 2 : Examen de l'esquisse du Plan Stratégique du RAPAC**
- Le groupe recommande ce qui suit :
- La mise en place dans les meilleurs délais, des bureaux nationaux dans tous les Etats membres ;
  - La signature d'accords de partenariat entre le RAPAC et les autres Institutions Sous Régionales Spécialisées ;
  - La finalisation du document provisoire dans un délai de 03 mois par un groupe de travail restreint pris en charge par le budget RAPAC. notamment en ce qui concerne :
- Les mécanismes de financement du réseau ;
  - Les mécanismes de suivi évaluation ;
  - La révision du budget prévisionnel du plan stratégique.
- Groupe 3 : Critères d'adhésion des nouveaux membres**
- L'atelier retient deux membres par pays :
- Un représentant de l'organe de gestion des Aires Protégées
  - Un représentant des autres institutions de la société civile et du secteur privé désigné à l'occasion des réunions annuelles des comités consultatifs
- Quant aux bailleurs de fonds partenaires, ils ont été proposés comme observateurs pouvant assister au Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale si leur statut respectif le leur permet.
- Groupe 4 : Fonctionnement des bureaux nationaux du RAPAC**
- L'atelier a retenu la structuration suivante: un Comité consultatif national qui chapote le bureau national RAPAC. Ce Comité consultatif se réunit une fois l'an.
- Le bureau national est sous la mouvance de l'Administrateur national délégué représentant l'organe de gestion des aires protégées. Il fonctionne sous la forme d'un Comité de pilotage dont les membres sont :
- Les deux administrateurs et trois membres désigné par le Comité consultatif.
- Le Comité de pilotage se réunit une fois tous les deux ou trois mois.
- L'atelier a notifié que les fonctions de membre du bureau ou du Comité de pilotage sont bénévoles. Cependant, le RAPAC assiste le bureau sur le plan des moyens de travail.
- Résolutions du Conseil d'Administration**  
(*extrait du PV du 25 mai 2005*)
- Concernant l'intégration des nouvelles aires et le choix des sites pilotes, l'Assemblée Générale a retenu quatre critères pour être retenu en qualité d'aire protégée du RAPAC :
- C1** : Existence d'un statut légal, d'un cadre juridique et institutionnel
  - C2** : Existence d'un organe de gestion
  - C3** : Présence d'un minimum de personnel pour garantir le fonctionnement de l'Aire Protégée
  - C4** : Existence d'un minimum d'infrastructures de base pour le personnel.
- Quant aux critères relatifs au choix des sites pilotes, il a été retenu :
- C1** : Etre membre d'une Aire Protégée Transfrontalière
  - C2** : Avoir un statut spécifique dans le cadre des conventions internationales
  - C3** : Avoir un Plan de gestion et d'aménagement
  - C4** : Personnel qualifié et opérationnel
  - C5** : Disposer d'informations disponibles sur le site
  - C6** : Etre doté d'une diversité biologique
  - C7** : Disposer d'infrastructures de base, d'accueil et de communication (Recherche et tourisme)
- Concernant le Plan Stratégique du RAPAC l'Assemblée Générale

a apporté deux modifications sur la vision du RAPAC et la nécessité d'introduire la notion de durabilité dans l'objectif général.

Concernant la composition du Conseil d'Administration, des discussions sur le nombre d'administrateurs représentant les pays ont abouti aux conclusions suivantes :

Deux administrateurs par pays, dont :

- Un représentant de l'organe national de gestion des aires protégées,
- Un représentant du secteur privé, des ONG nationales et internationales, des institutions spécialisées dans la formation et la recherche.

Concernant le renouvellement des mandats du Président et des administrateurs, après quelques débats concernant les procédures, l'assemblée a décidé :

- Que le Président du RAPAC présentera son rapport moral devant le Conseil d'Administration qui le soumettra à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Que le Secrétariat Exécutif devra saisir les administrations de tutelle afin qu'elles confirment ou procèdent au remplacement de leurs représentants.

*(Extrait du PV du 26 mai 2005)*

Après adoption et examen de l'ordre du jour, 11 résolutions ont été prises par les membres du Conseil d'Administration à savoir :

**R1** : donne quitus de la gestion du président au terme de son mandat 2003-2005.

**R2** : décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Samy Mankoto

Mambaele pour une durée de deux (2) ans à compter du 26 mai 2005.

**R3** : demande qu'une requête soit adressée au Président de la COMIFAC afin qu'il informe le Directeur de l'UNESCO du renouvellement du mandat en qualité de Président du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale de Monsieur Samy Mankoto Mambaele

**R4** : Demande à chaque administration de transmettre, les dossiers des aires protégées RAPAC à intégrer dans le Réseau et des sites pilotes afin qu'ils soient examinés par le Secrétariat Exécutif pour être présentés au prochain Conseil d'Administration. Cette disposition est prise afin que les actions prévues dans le programme ECOFAC IV puissent démarrer sans attendre.

**R5** : demande de procéder à la révision des statuts pour l'adapter aux nouveaux contextes.

**R6** : charge le Secrétariat Exécutif de saisir les Ministres de chaque pays, en vue du règlement des cotisations dont le montant est fixé à quatre millions de FCFA conformément à la résolution du conseil d'administration en date décembre 2001.

**R7** : décide d'améliorer le traitement de l'assistante du Secrétaire Exécutif et de réviser le taux des frais de mission du Secrétaire exécutif.

**R8** : Accorde deux mois aux administrateurs pour transmettre les informations relatives à l'intégration des aires protégées. Par la suite ils disposeront de deux mois supplémentaires pour finaliser les fiches à intégrer dans la plaquette.

**R9** : décide que pour les activités prévues dans le programme ECOFAC IV, les pays pourront bénéficier des appuis des programmes que s'ils sont à jour de leurs cotisations et apportent une contrepartie au financement.

**R10** : donne pleins pouvoirs au Président et au Secrétaire Exécutif du RAPAC pour engager les négociations avec les responsables de l'Union européenne, dans le cadre de l'aménagement du budget du programme ECOFAC IV.

**R11** : adopte le logo du RAPAC avec sa charte graphique. ■

## Echanges d'expériences

**Alain GIBUDI**, Assistant au Programme Kudu/PROTOMAC, sur la conservation des tortues marines de la côte africaine de l'Atlantique

**Paul ELKAN**, Directeur Général du Programme WCS-Congo, sur la gestion de la faune dans les concessions forestière du nord Congo

**Gustave MABAZA**, Anthropologue, sur la Gestion participative sur l'orpaillage et la rivière WA périphérie Sud Est du parc national de MInkébé – Gabon.

**Etienne NLENGUE**, Conservateur de la Réserve de faune du DJA, sur la présentation du Projet sur les mesures d'accompagnement autour de la réserve du DJA

## Communications des partenaires au développement

**Filippo SARRACCO** qui a confirmé l'engagement de la Commission Européenne d'appuyer le RAPAC.

**Christophe BESACIER** du Ministère Français des Affaires Etrangères qui a présenté les six axes prioritaires de la facilitation.

**Jaap SCHOOYL**, CTP de la GTZ à l'ICCN quant à lui a présenté les programmes et projets des aires protégées de son organisation en Afrique Centrale.

**NDOMBA NGOYE** Secrétaire exécutif adjoint de la COMIFAC, au nom du Secrétaire Exécutif, a tout d'abord remercié les participants de tous les Etats membres du RAPAC pour avoir participé à cet atelier en RDC. Par la suite, il a rassuré le soutien de la COMIFAC au RAPAC. Il a félicité le dynamisme de l'équipe dirigeante actuelle du RAPAC avec mention spéciale pour son Président.

**Emile MOKOKO WONGOLO** Secrétaire Général de l'OAB a porté son intervention sur les collaborations et synergies possibles entre le RAPAC et l'OAB.

**BIHINI WON WA MUSITI**, Chargé de programmes à UICN/BRAC a focalisé sa communication sur les six domaines de résultats stratégiques de l'UICN en suggérant des passerelles de synergies possibles et envisagées avec le RAPAC.

**Nicaise MOULONGBI**, de l'ONG *CROISSANCE SAINTE ENVIRONNEMENT* pour sa part a souhaité une implication forte des ONG au sein du RAPAC et la conduite d'une réflexion commune autour de méthodes d'intervention nouvelles (Lobbying...).

Les actes de l'atelier sont disponibles au siège du Secrétariat Exécutif du RAPAC et pourront être consultés sur le site [www.rapac.org](http://www.rapac.org)



photo de famille